

Maître
de l'ouvrage



LYCEE HELENE BOUCHER

Mandataire

Agissant au nom
et pour le compte
du Maître d'ouvrage

Etablissement

LYCEE HELENE BOUCHER

**75, COURS DE VINCENNES
75020 PARIS**

Opération

TRAVAUX DE RENOVATION PARTIELLE DE LA 1/2 PENSION

Appel d'offres ouvert passé selon les articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics

Objet du marché

Marché de travaux Lot n° 1 lot – Tout Corps d'Etat

Document

Acte d'Engagement

TITULAIRE	
N° DU MARCHE	
DATE DE NOTIFICATION	
<i>Organisme chargé des paiements</i>	
XXXX	

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
ARTICLE 1 - CONTRACTANT	3
ARTICLE 1 - CONTRACTANT	4
ARTICLE 2 – OBJET DU MARCHÉ	6
ARTICLE 3 - PRIX.....	6
3.1 – Type de prix.....	6
3.2. - Montant des travaux	6
3.3. – Montant des options (obligatoires).....	6
ARTICLE 4 – SOUS-TRAITANCE	7
4.1- Sous-traitance prévue dans l’offre :.....	7
4.2 – Sous-traitance prévue pendant les travaux :	8
En cas de sous-traitance des prestations en cours de marché, les sous-traitants devront être agréés dans les conditions des articles 112 à 117 du code des marchés publics.	8
4.3 – Montant des créances pouvant être nanties :.....	8
ARTICLE 5 - DELAIS.....	8
5-1 Durée du marché.....	8
5-2 Reconduction:	8
ARTICLE 6 - REGLEMENTS.....	8
ARTICLE 7 : DECLARATIONS	11
ARTICLE 8 - APPROBATION DU MARCHÉ	12

ARTICLE 1 - CONTRACTANT

Cas où le contractant est une société (ou un groupement d'intérêt économique)

Je soussigné

 (nom et prénom) agissant en tant que

 (fonction) au nom et pour le compte de

 (Forme juridique et intitulé complet de la société)
 domicilié à

 (Adresse complète et numéro de téléphone)

immatriculée à l'INSEE :

- Numéro d'identité d'établissement (SIREN) :
- Numéro SIRET :
- Code d'activité économique principale (APE) :
- Numéro d'identification au registre du commerce :

- Après avoir pris connaissance du présent acte d'engagement et de ses annexes ainsi que du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) en date de mars 2014 et des documents qui y sont mentionnés,

- et après avoir fourni les documents ou attestations figurant aux articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics,

M'ENGAGE sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations,

AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que je suis titulaire d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que j'encours,

Compagnie :

N° Police :

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 240 (deux cent quarante) jours à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 1 - CONTRACTANT

Cas où le contractant est un groupement d'entreprises conjointes

Nous soussignés,

- M
..... (nom et prénom)
agissant en tant que
..... (fonction)
au nom et pour le compte de
.....
..... (Forme juridique et intitulé complet de la société)
domicilié à
.....
..... (Adresse complète et numéro de téléphone)
immatriculé à l'INSEE :
 - ✓ Numéro d'identité d'établissement (SIREN) :
 - ✓ Numéro SIRET :
 - ✓ Code d'activité économique principale (APE) :
 - ✓ Numéro d'identification au registre du commerce :

ET

- M
..... (nom et prénom)
agissant en tant que
..... (fonction)
au nom et pour le compte de
.....
..... (Forme juridique et intitulé complet de la société)
domicilié à
.....
..... (Adresse complète et numéro de téléphone)
immatriculé à l'INSEE :
 - ✓ Numéro d'identité d'établissement (SIREN) :
 - ✓ Numéro SIRET :
 - ✓ Code d'activité économique principale (APE) :
 - ✓ Numéro d'identification au registre du commerce :

ET

• M

(nom et prénom)

agissant en tant que

..... (fonction)

au nom et pour le compte de

..... (Forme juridique et intitulé complet de la société)

domicilié à

..... (Adresse complète et numéro de téléphone)

immatriculé à l'INSEE :

✓ Numéro d'identité d'établissement (SIREN) :

✓ Numéro SIRET :

✓ Code d'activité économique principale (APE) :

✓ Numéro d'identification au registre du commerce :

Les entrepreneurs ci-dessus étant groupés conjoints¹, l'entrepreneur

.....étant leur mandataire,

ce mandataire est solidaire de chacun des membres du groupement (article 51.II du Code des Marchés Publics),

- Après avoir pris connaissance du présent acte d'engagement et de ses annexes ainsi que du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) en date de mars 2014 et des documents qui y sont mentionnés,

- et après avoir fourni les documents ou attestations figurant aux articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics,

NOUS ENGAGEONS sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations.

AFFIRMONS, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que nous sommes titulaires d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que nous encourons,

Compagnie :

N° Police :

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 240 (deux cent quarante) jours à compter de la date limite de remise des offres.

¹ Conformément à l'article 51-VII, le passage d'un groupement d'une forme à une autre ne peut être exigé pour la présentation de l'offre, mais le groupement peut être contraint d'assurer cette transformation lorsque le marché lui a été attribué, si cette transformation est nécessaire pour la bonne exécution du marché. Dans ce cas, la forme imposée après attribution est mentionnée dans l'avis d'appel public à la concurrence ou dans le règlement de la consultation.

ARTICLE 2 – OBJET DU MARCHÉ

L'opération a pour objet la réalisation des travaux, en 1 lot TCE, pour la rénovation partielle de la ½ pension.

- ❑ Lot n° 01 – Démolition – Curage – Plâtrerie – Cloison - Fx. Plafonds - Menuiseries Intérieures – Cloison Vitrée – Carrelage /Faïence – Peinture – Electricité (courants forts et courants faibles)

Le présent marché a pour objet la réalisation des travaux suivants :

Lot n° 01 : Cloisons – Plafond suspendu – menuiseries intérieures, cloison vitrée, carrelage, faïence , peinture, petits travaux d'électricité, travaux tels que définis par les documents contractuels définis à l'article 2 du CCAP.

ARTICLE 3 - PRIX

3.1 – Type de prix

Le marché est passé à prix révisable.

Les modalités de variations des prix sont fixées au CCAP.

La présente offre est établie sur la base des conditions économiques en vigueur, au mois de remise de l'offre (Mois MO)

Les travaux seront rémunérés par application d'un prix global et forfaitaire basé sur les conditions économiques définies ci-dessus.

3.2. - Montant des travaux

Montant exprimé en Euros

Montant HT

.....

TVA au taux de % Montant

Montant TTC

Montant TTC (en lettres)

.....

3.3. – Montant des options (obligatoires)

NB : indiquer uniquement la plus ou moins value par rapport à la prestation de base :

SANS OBJET

Le cas échéant, en cas de groupement conjoint, le montant du marché se répartit entre les cotraitants de la façon suivante :

Le titulaire joindra à la demande d'acceptation du sous-traitant, les déclarations et attestations visées aux articles 43 à 46 du Code des marchés publics.

4.2 – Sous-traitance prévue pendant les travaux :

En cas de sous-traitance des prestations en cours de marché, les sous-traitants devront être agréés dans les conditions des articles 112 à 117 du code des marchés publics.

4.3 – Montant des créances pouvant être nanties :

Cas d'une entreprise unique :

En conséquence, le montant maximal des créances qui pourront être cédées ou présentées en nantissement sera de :

.....Euros HT.

Cas d'un groupement conjoint :

En conséquence, le montant maximal des créances qui pourront être cédées ou présentées en nantissement sera respectivement de :

- Euros HT pour l'entreprise mandataire
- Euros HT pour l'entreprise

ARTICLE 5 - DELAIS

5-1 Durée du marché.

2 mois à compter de l'ordre de service prescrivant le démarrage des travaux y compris la période de préparation fixée à 1 semaine.

5-2 Reconduction:

Sans objet.

ARTICLE 6 - REGLEMENTS

Délai de paiement : L'article 3.3.8 du CCAP définit les modalités de paiement.

Cas d'une entreprise unique

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché par virement établi à l'ordre du titulaire, en en faisant porter le montant au crédit :

- du compte ouvert au nom de
- établissement bancaire

	CODE établissement	CODE Guichet	Numéro de compte	CLE
- sous le numéro				

Toutefois, le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Une avance est prévue conformément aux dispositions des articles 87 du Code des marchés publics et du Cahier des clauses administratives particulières.

(Cocher la case appropriée)

- L'entreprise accepte de percevoir l'avance et de fournir une garantie à première demande conformément aux stipulations de l'article 4.3 du CCAP.
- L'entreprise refuse de percevoir l'avance.

Cas d'un groupement conjoint

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en en faisant porter le montant au crédit des comptes suivants :

Répartition des paiements (Montants HT)	Désignation de l'entreprise (y compris sous-traitants)	Désignation du compte à créditer
	Nom de l'entreprise :	Etablissement (libellé en toutes lettres):
	Raison sociale :	Adresse :
	Adresse :	Titulaire du compte :
		Numéro du compte RIB :

Répartition des paiements (Montants HT)	Désignation de l'entreprise (y compris sous-traitants)	Désignation du compte à créditer
	Nom de l'entreprise :	Etablissement (libellé en toutes lettres):
	Raison sociale :	Adresse :
	Adresse :	Titulaire du compte :
		Numéro du compte RIB :

	Nom de l'entreprise :	Etablissement (libellé en toutes lettres):
	Raison sociale :	Adresse :
	Adresse :	Titulaire du compte :
		Numéro du compte RIB :
	Nom de l'entreprise :	Etablissement (libellé en toutes lettres):
	Raison sociale :	Adresse :
	Adresse :	Titulaire du compte :
		Numéro du compte RIB :

Toutefois, le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Une avance est prévue conformément aux dispositions des articles 87 du Code des marchés publics et du Cahier des clauses administratives particulières.

(Cocher la case appropriée)

- Les entreprises ci-après, membres du groupement conjoint, acceptent de percevoir l'avance et de fournir une garantie à première demande conformément aux stipulations de l'article 4.3 du CCAP:

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- Les entreprises ci-après, membres du groupement conjoint, refusent de percevoir l'avance :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

ARTICLE 7 : DECLARATIONS

L'(es) entreprise(s) soussignée(s) affirme(nt), sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à ses (leurs) torts exclusifs, être à jour des obligations, déclarations et attestations conformes aux articles 43 à 46 du Code des marchés publics.

Les déclarations et attestations similaires des sous-traitants sont annexées au présent acte d'engagement ou seront fournies avec la demande de leur acceptation et agrément des conditions de règlement.

En cas d'attribution du marché, le candidat unique ou chaque cotraitant s'engage à produire, à la conclusion du contrat, et tous les 6 mois jusqu'à la fin de son exécution, les pièces mentionnées aux articles D 8222- 5 ou D 8222-7 et 8 et D 8254-2 à 5 du Code du Travail ainsi que les attestations et certificats délivrés par les administrations fiscales et sociales et organismes compétents.

Le candidat établi dans un Etat autre que la France produit un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou, dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

Les documents établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Le candidat est informé de ce que la non production de ces pièces emportera rejet de son offre et son élimination ou résiliation du contrat.

Fait en un seul original

Signature(s) du (ou des) entreprise(s)

A Le

Cachet et signature

Mention(s) manuscrite(s)

"Lu et approuvé"

ARTICLE 8 - APPROBATION DU MARCHÉ

Est acceptée la présente proposition, pour valoir Acte d'Engagement, pour un montant global T.T.C de (le cas échéant y compris le ou les options relatives à)

(en lettres) : *(indiquer le montant total, y compris le ou les options, le cas échéant)*

.....
.....
.....
.....
.....

Montant T.T.C en chiffres =

T.V.A au taux de 20 % =

Montant hors T.V.A en chiffres =

Montants exprimés en Euros (€)

Le mandataire

(représentant le maître d'ouvrage)

A Le

Cachet et signature